



## Première borne de recharge sur la voie publique

9 octobre 2018

Boulevard du Centenaire, 1020 Bruxelles

Aujourd'hui, l'installation du tout premier point de recharge public pour voitures électriques sur la voie publique a été inauguré par l'Échevine de la mobilité Els Ampe (Open Vld) et par le directeur de la firme EV-Point, Alex De Swaef. La borne de recharge se trouve juste au pied de l'Atomium, à Laeken. « *Bruxelles franchit ainsi une étape importante dans l'amélioration de la qualité de l'air* », explique Els Ampe.

Afin de permettre l'installation de bornes de recharge électriques sur la voie publique, le conseil communal, à l'initiative d'Els Ampe, a approuvé un permis de voirie ce 26 mars 2018. Grâce à ce permis, les entreprises pourront placer et gérer des bornes de recharge sur la voie publique. La société EV-Point a été la première à demander ce permis. Cela a rapidement mené à l'installation de la toute première borne de recharge publique dans la rue. « *La particularité de cette borne de recharge est que nous la plaçons, la gérons et la finançons. Nous suivons le principe de « paal volgt wagen ». Cela signifie que nous répondons à la demande des entreprises bruxelloises. Quiconque souhaite installer une borne de recharge dans sa rue peut dès lors nous contacter.* », déclare Alex De Swaef de EV-Point.

La première borne de recharge publique sur la voie publique signe le départ d'un plan bruxellois visant à étendre le nombre de bornes de recharge. Ce plan est basé sur la demande et n'est pas subventionné. C'est une sorte de partenariat entre la Ville de Bruxelles, les Bruxellois et le milieu des entreprises. « *C'est le meilleur moyen d'atteindre notre objectif de 200 bornes de recharge publiques à Bruxelles* », dit Els Ampe.

Aujourd'hui, il existe déjà des points de recharge pour voitures électriques sur le territoire de la Ville de Bruxelles. 44 sont situés dans des parkings publics, 27 dans des parkings de bureaux privés et d'autres dans les garages souterrains de certains hôtels.

En 2014, le conseil communal de la Ville avait déjà décidé que les entreprises et les professions libérales bénéficieraient d'une exonération de la taxe sur les places de stationnement, à condition que celles-ci soient équipées d'une borne de recharge pour véhicules électriques. C'est suite à cette décision que les 27 bornes de recharge situées dans les parkings de bureau ont été installées.

*« Avec l'installation de bornes de recharge électriques dans les parkings privés ainsi que sur la voie publique, nous franchissons un pas de plus vers un passage à une conduite électrique et une meilleure qualité d'air à Bruxelles »* explique Els Ampe.

---

Plus d'informations:

Ville de Bruxelles, Échevine de la Mobilité, Els Ampe [info@elsampe.be](mailto:info@elsampe.be) 0476 213960  
EV-Point, directeur Alex De Swaef [alex@ev-point.be](mailto:alex@ev-point.be) 0494 501702 [www.ev-point.be](http://www.ev-point.be)

---